

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/10/22-1/01**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211022-lmc100000022745-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/10/2021

Réception Préfet : 25/10/2021

Publication RAAD : 25/10/2021

OBJET : Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Territoire de l'ancien Pays Fertois - Convention de réalisation pour un projet.

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé le Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Territoire de l'ancien Pays Fertois, auquel était annexé le programme d'actions établi pour les 3 années du contrat. A ce titre, la Commune de Jouarre souhaite mettre en œuvre son projet de travaux d'aménagement d'un bâtiment administratif.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 7,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/09 du 27 septembre 2018 relative à l'adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Territoire de l'ancien Pays Fertois,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 15 novembre 2019 relative à l'adoption de l'avenant n°1 du Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Territoire de l'ancien Pays Fertois,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 du 16 avril 2021 relative à l'adoption de l'avenant n°2 du Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Territoire de l'ancien Pays Fertois,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder à la Commune de Jouarre une subvention de 24 412,27 € pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment administratif.

Article 2 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Article 4 : d'imputer la dépense sur l'action « Contrat Intercommunal de Développement » – opération : « CID n° 2 de la CA Coulommiers Pays de Brie – DI 2021 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne